

Musées Royaux
de
Peinture et de Sculpture
de
Belgique

N^o 4893/29

Objet:

Annexe

Expédié le

7 novembre 1900

A M^r J. May

68, rue du Nord

(S)

Nous avons l'honneur de vous
faire connaître que la résolution de la
Commission Directrice n'a pas été favora-
ble à l'acquisition, pour les collections de
l'Etat, d'un tableau.

qui fait l'objet de votre
lettre du 21 oct. écoulé.

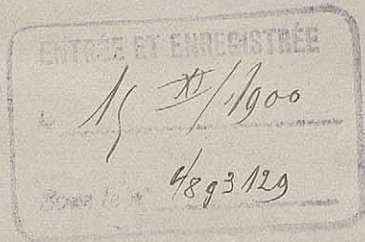
Cet ouvrage que nous tenons,
Monsieur, à votre disposition, pourra
être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue
du Musée, N^o 9, contre la remise d'un
récépissé.

Veuillez agréer, M. Mayeur,
l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la Commission Directrice,
Le Secrétaire,

RÉCÉPISSÉ DE LA REMISE D'UN TABLEAU.

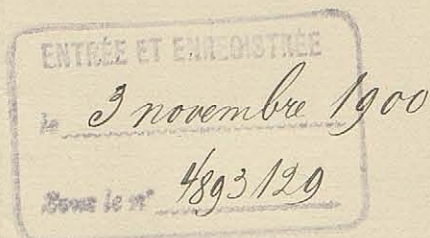
Le soussigné déclare avoir reçu du concierge du Palais des Beaux Arts,
rue du Musée, n° 9, le tableau intitulé *Etude de jeune fille de*
par *M^{elle} Ledoula*



Bruxelles, le *14 Novembre 1900*

Paul Mares

Bruxelles le 31 Octobre 1900



Monsieur,

Après avoir reçu dans un héritage
un tableau de M^{elle} Sedoux et estimant
que ce tableau est de nature à entrer dans
les collections publiques de l'Etat, qui ne
possède pas d'œuvre de cette artiste, j'ai
l'honneur de le soumettre à votre appréciation
et à celle de Messieurs les Membres de la
commission.

Etant sur le point de quitter la

Monsieur Fétis.

Président des Musées Royaux
de peinture et Sculpture de
l'Etat.

Bruxelles

Belgique je consentirais à le céder
au prix de 1.500 francs.

En attendant votre réponse, veuillez
agréer, Monsieur, l'assurance de ma
considération la plus distinguée.

Paul Maus

Paul Maus

68 Rue du Nord.

Bruxelles.